







MAYENNE. — L'Indépendant de l'Ouest, de Laval, rapporte en ces termes un déplorable malheur qui a eu lieu à Montjean:

« Le 18 août, vers cinq heures du soir, M. et M<sup>me</sup> Angot, de la Cebedrière de Montjean, accompagnés de M. et de M<sup>les</sup> Lamy, leurs cousins et cousines, allèrent se baigner, selon leur habitude, dans l'étang du moulin du château. Les trois dames se mirent à l'eau entre les deux tourelles du vieux château. Dans cet endroit, à peu de distance de la terre, l'eau a une profondeur de plus de trois mètres. Une fois dans l'eau, ces dames se donnèrent la main et formèrent un rond. Malheureusement, elles s'avancèrent trop loin, et M<sup>me</sup> Angot tomba dans un trou, où elle disparut, ainsi que ses deux cousines, qu'elle avait entraînés dans sa chute.

« L'une d'elles étant revenue à la surface de l'eau, put crier au secours. M. Lamy arriva bientôt, et, après avoir plongé à plusieurs reprises, il parvint à retirer de l'eau ses deux sœurs. Pendant ce temps, M. Angot faisait tous ses efforts pour retrouver sa femme, qui était restée au fond de l'eau. Ses efforts et ceux de M. Lamy n'eurent point de résultat. Ce ne fut que le lendemain, à huit heures du matin, que M. Pilet, curé-doyen de Loiron et oncle de M<sup>me</sup> Angot, monté sur un bateau, parvint enfin à retirer le cadavre de l'infortunée M<sup>me</sup> Angot, à environ quatre mètres du bord. Rien ne saurait peindre la désolation du mari et de la famille et l'affliction causée par ce malheur dans le pays. M<sup>me</sup> Angot n'avait que vingt-cinq ans. »

— ILLE-ET-VILAINE. — Le Messager de Rennes du 23 rapporte en ces termes un accident terrible:

« Hier, vers midi et demi, un affreux malheur est arrivé dans la commune et au bourg même de Saint-Jacques.

« Un jeune homme de 17 à 18 ans, nommé Joubert, était occupé chez son père à battre du blé à la mécanique; tout à coup, sa main droite ayant été saisie par le battant, le bras a été entraîné tout entier, puis, après le bras, la tête, qui a été littéralement arrachée. Cela s'est fait dans une seconde à peine: tout secours avait été impossible. »

Bourse de Paris du 26 Août 1859.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Change (e.g., 68 95, Baisse 35 c.).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, Oblig. de la Ville) and Price/Change (e.g., 68 95, 87).

A TERME.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2 0/0) and Price/Change (e.g., 69 40, 69 15).

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Station (e.g., Orléans, Nord) and Price/Change (e.g., 1365, 925).

Les dentifrices (élixir, poudre et opia) de J.-P. Laroze, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, sont conseillés, pour les soins des dents et des gencives, par les médecins qui

qui en ont apprécié les heureux effets comme curatifs des maux de dents et des névralgies dentaires.

— Samedi, au Théâtre-Français, pour la rentrée de M<sup>me</sup> Madeleine Brohan: Tartuffe et le Jeu de l'Amour et du Hasard.

— Théâtre-Lyrique. — Dimanche prochain, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Saint-Ernest, qui se retire du théâtre, après trente-cinq années de service, pour cause de maladie grave.

— Le succès de la Voie sacrée semble augmenter à chaque représentation, le théâtre de la Porte Saint-Martin est en ce moment le rendez-vous de tous les étrangers en vacances; ce soir 29<sup>e</sup> représentation de ce magnifique spectacle.

— Au théâtre de la Gaité, tous les soirs à sept heures et demie, les Pirates de la Savane. L'intérêt puissant et soutenu des situations, le pittoresque des détails, le jeu remarquable des artistes, Dumaine en tête, la gentillesse de la petite Eugénie, la splendeur des costumes, des décorations et de la mise en scène, tout justifie le succès de vogue obtenu par le nouvel ouvrage de MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué.

— La direction du théâtre de l'Ambigu-Comique, cédant aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées à l'occasion des vacances, a remonté avec splendeur le grand drame les Fugitifs. Les décors et les costumes sont entièrement neufs; des artistes danseuses ont été engagées spécialement pour cet ouvrage. Rien, enfin, n'a été négligé pour donner à ce beau drame tout l'attrait de la nouveauté.

— Aux Bouffes parisiens, salle comble chaque soir pour les Dames de la halle, si joyeusement interprété par Léonce, Désiré et Bache. La reprise des Panims de Violette, et Desmon ajoutent un brillant attrait à ce charmant spectacle.

— Château et Parc-d'Asnières, tous les jeudis fête extraordinaire et illumination. Les dimanches, grande soirée dansante et musicale.

SPECTACLES DU 27 AOUT.

Opéra. — Tartuffe, le Jeu de l'Amour et du Hasard. Français. — L'Épreuve villageoise, le Voyage. Opéra-Comique. — Les Honnêtes Femmes. Variétés. — Les Chevaliers du Pinca-N-z. Gymnase. — Le Brigadier Ferverstein, Rissette, Cantate.

Palais-Royal. — Paris voleur, le Bras d'Ernest. Porte-Saint-Martin. — La Voie sacrée, Les Fugitifs, Les Pirates de la Savane. Cirque Impérial. — Cricri. Folies. — Les Typographes parisiens, l'Ordonnance. Bouffes-Parisiens (Champs-Élysées). — L'Omelette, Un Mari. Délassements. — Folichons et Folichonnettes. Beaumarchais. — Le Vivier. Cirque de l'Impératrice. — Exercices équestres à 8 h. du soir. Hippodrome. — Riquet à la Houppe, grand succès. Pré-Catelan. — De 3 à 6 heures, concert par la musique de guides, spectacle et jeux divers, photographie, cafés, taurin. Robert Houdin. — A 7 heures 1/2, Soirées fantastiques. Ex-périences nouvelles de M. Hamilton. Concert Musard (Champs-Élysées, derrière le Palais de l'Industrie). — Tous les soirs, de 8 à 11 heures, concert, promenade. Prix d'entrée: 1 franc. Jardin Mabille. — Soirées musicales et dansantes les mardis, jeudis, samedis et dimanches. Château des Fleurs. — Soirées musicales et dansantes les lundis, mercredis, vendredis et dimanches.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX Année 1858. Prix: Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c. Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Palais-du-Palais, 2.

Imprimerie de A. GUYOT, rue N-des-Mathurins, 48.

S<sup>té</sup> DES MINES DE MOUZAIA

Le gérant de la société des Mines de Mouzaia a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'en vertu de l'article 34 des statuts ils sont convoqués pour le 15 septembre, rue de Richelieu, 100, à trois heures, en assemblée générale, à l'effet de nommer un conseil de surveillance, en exécution de la loi du 17 juillet 1836.

COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE DES MINES HUILLE DE L'ESCARPILLE

MM. les actionnaires de la compagnie des Mines de l'Escarpille sont informés que l'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à Cambrai, le premier dimanche d'octobre prochain (2 octobre 1859), à onze heures précises du matin.

A CEDER

pour cause de santé, Etude d'huissier, d'un produit moyen de 5,000 francs, à la résidence d'un chef-lieu de département du centre, siège d'une Cour impériale, sur une grande ligne de chemin de fer.

DENTS FATTET

Les médecins sont unanimes à constater les avantages de ces nouvelles dents, pour la santé, la prononciation et la durée. Elles n'ont pas l'inconvénient de blesser les gencives et de détruire les bonnes dents.

MM. L. CHARLAT ET C<sup>ie</sup>

RUE DE L'ARBRE-SEC, 49, de 1 heure à 3.

VENTES ET ACHATS

ÉCHANGES ET RÉGIES de Biens de ville et autres. (1593)\*

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Chaque des associés aura la signature sociale, mais elle ne pourra en faire usage que pour les besoins et affaires de la société. Pour déposer et faire publier ledit acte, les pouvoirs ont été donnés au sousigné.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

FAILLITES.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 25 août 1859, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au jour:

D'un acte sous seing privé daté du douze courant, enregistré le dix-neuf dudit par Pomme, qui a reçu les droits, il appert que MM. Paul VERHOEVEN et Eugène DE COSTER, demeurant à Paris, ont formé une société en nom collectif pour l'exploitation d'un manège situé rue de la Faisanderie, 8, à Neuilly.

D'un acte sous seing privé fait double à Paris, le treize août mil huit cent cinquante-neuf, entre M. Louis-Auguste-Eloi BLAZY, négociant, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 31, et M. Léon LUCHAIRE, inspecteur et chef du service de l'éclairage des chemins de fer du Midi, demeurant à Bordeaux, enregistré à Paris, le vingt-trois août mil huit cent cinquante-neuf, folio 197, recto, case 5, par Pomme, aux deux de cinq francs, qui a reçu les droits, il appert qu'il a été formé entre les susnommés, une société en nom collectif pour l'exploitation d'une fabrique d'appareils de éclairage et de ferblanterie.

D'un acte sous seing privé fait double à Paris, le treize août mil huit cent cinquante-neuf, entre M. Louis-Auguste-Eloi BLAZY, négociant, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 31, et M. Léon LUCHAIRE, inspecteur et chef du service de l'éclairage des chemins de fer du Midi, demeurant à Bordeaux, enregistré à Paris, le vingt-trois août mil huit cent cinquante-neuf, folio 197, recto, case 5, par Pomme, aux deux de cinq francs, qui a reçu les droits, il appert qu'il a été formé entre les susnommés, une société en nom collectif pour l'exploitation d'une fabrique d'appareils de éclairage et de ferblanterie.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de 1855. ORFÈVRE CHRISTOFLE. Argente et dorée par les procédés électro-chimiques. PAVILLON DE HANOY. MAISON DE VENTE. CH. CHRISTOFLE ET C<sup>ie</sup>.

TABLEAUX DES SALAIRES. En vente chez l'auteur, J. MERTENS, rue Rochecouart, 9, et chez tous les Libraires. Avis. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres sont reçues au bureau du Journal.

VENTES MOBILIÈRES.

- List of various items for sale: (7881) Bureaux, boiseries, balances, chaises, tables, boiseries, etc. (7882) Bureaux, cartonnières, chaises, tables, armoires, pendules, etc. (7883) Tables, commode, armoires, fauteuils, glaces, tapis, etc. (7884) Commode, couchette, matelas, chaises, tables, etc. (7885) Tables, chaises, grosses voitures, chevaux, moutons, etc. (7886) Meubles divers, calorifères, canapé, etc. (7887) Tables, chaises, commode, voiture à bras, établi, etc. (7888) Deux comptoirs, marchandises d'épicerie, faloterie, etc. (7889) Forge, étain, enclume, hardes d'homme et de femme, etc. (7890) Machine à vapeur, baignoires, baquets, seaux, etc. (7891) 18,000 estampes, comptoirs, commode, fauteuils, tables, etc. (7892) Table, guéridon, fauteuils, canapé, pendules, etc. (7893) Comptoir, mesures, tables, batterie de cuisine, etc.

SOCIÉTÉS.

Société PARIS et C<sup>ie</sup> (vidange de nuit). D'un acte sous seing privé fait quadruple, à Paris, le vingt-cinq août mil huit cent cinquante-neuf, enregistré le lendemain, entre: 1<sup>o</sup> M. Pierre-Jules PARIS, négociant, demeurant à La Petite-Villette, près Paris, rue d'Allemagne, 417; 2<sup>o</sup> M. Victor PAILLARD, fabricant de bronzes, chevalier de la Légion-d'Honneur, demeurant à Paris, rue Saint-Glaude, 6, au Marais; 3<sup>o</sup> M. Joseph-Gérard-Auguste DUBLANC, propriétaire, et M<sup>me</sup> Henriette-Hélène PARIS, son épouse, demeurant ensemble à Montmorency (Seine-et-Oise); 4<sup>o</sup> M. DUBLANC, représenté par M<sup>me</sup> DUBLANC, sus-nommée, en vertu d'un acte contenant autorisation et procuration générales, passé devant M. Renaud, notaire à Montmorency, le seize juin mil huit cent cinquante-sept; 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Julie CHARVOYER, veuve de M. Louis-Pierre-François PARIS, ladite dame demeurant à La Petite-Villette, rue Royale, 8; 6<sup>o</sup> M. Eugène LOIR, propriétaire, demeurant à Vincennes, près Paris, rue de Fontenay, 32, et l'exploitation et la fourniture des appareils de fosses portatives inodores dans toute l'étendue du département de la Seine, pour la vidange de nuit des fosses ordinaires dans Paris et la banlieue. Cette société sera en nom collectif pour cinq années qui commenceront le seize août mil huit cent cinquante-neuf, et finira le seize août mil huit cent soixante-trois. Elle sera prorogée de droit et sans interruption pour cinq autres années, à moins d'opposition de l'une des associés notifiée six mois avant l'expiration des cinq premières années. Ladite société aura son siège à la Nouvelle-Orléans (Antioche), et une succursale à Paris, cour des Petites-Ecuries, 15.